

ne touchent que \$720 par année, soit \$60 par mois. Etant donné le coût actuel de la vie, c'est insuffisant.

L'hon. M. FOURNIER: Ces personnes sont nommées par la Commission du service civil.

M. ARCHIBALD: Vous louez leurs services, n'est-ce pas?

L'hon. M. FOURNIER: Nous soumettons une requête à la Commission du service civil qui trouve les employés. C'est la méthode en honneur dans le Gouvernement.

M. ARCHIBALD: Alors, monsieur le président, puis-je savoir de qui relève la question?

L'hon. M. FOURNIER: Du secrétaire d'Etat.

M. ARCHIBALD: Au sujet du service téléphonique rural, de Burns-Lake, le tableau de distribution ne sert pas vingt-quatre heures par jour. Or, cet endroit est pour ainsi dire au centre d'une vaste région dont la population est disséminée et aimerait bénéficier du service téléphonique vingt-quatre heures par jour. Le réseau est greffé, je crois, sur la station de police et, dans les cas d'urgence, on ne l'a pas trouvé sûr.

(Le crédit est adopté.)

Division du télégraphe—Reconstruction, réparations et améliorations:

331. Provinces Maritimes et Bas Saint-Laurent, \$12,000.

M. WINTERS: Il y a en face du littoral de ma circonscription deux îles, celle de La Have et celle de Tancook. Le ministère a bien voulu effectuer une enquête en vue de l'amélioration du service téléphonique dans ces îles. Le ministre pourrait-il nous dire si ce poste comporte l'exécution de travaux d'amélioration à ces endroits?

L'hon. M. FOURNIER: Il s'agit du crédit général, qui ne vise pas ces deux îles. La somme que nous demandons dans ce cas-ci est requise pour des travaux généraux de réparation et d'amélioration aux lignes télégraphiques et téléphoniques de l'île du Cap-Breton, du Nouveau-Brunswick, de la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des grandes îles adjacentes; des travaux de réparation et de réfection aux câbles télégraphiques et téléphoniques de la baie de Fundy, du détroit de Northumberland et des eaux côtières de la Nouvelle-Ecosse. J'examinerai la question dont mon honorable ami a parlé.

(Le crédit est adopté.)

Généralités:

339. Galerie nationale du Canada, \$80,000.

M. MACDONNELL: J'ai quelques remarques à faire à propos de ce crédit. Il est un peu délicat de la part de quelqu'un qui comme moi a déjà tant prêché l'économie d'exprimer des doutes quant à l'opportunité d'économiser et je ne veux pas aller jusque-là, mais je désirerais certains renseignements quant à la ligne de conduite adoptée à l'égard de la Galerie nationale. Je constate qu'on a réduit de \$22,000 ce crédit et il me semble que c'est l'un des domaines où nous devrions être prudents dans la pratique de l'économie. Il me semble que, dans une période difficile comme celle que nous traversons, alors que les causes de mécontentement sont si nombreuses, nous ne devrions pas lésiner sur les dépenses dont la nécessité est reconnue de tous. Sans toutefois trop insister, je prie le ministre de nous faire une brève déclaration sur son programme général. Je devrais sans doute être mieux renseigné mais j'avoue mon ignorance. Peut-on me dire quels sont les directeurs, quels plans on a préparés et quelle ligne de conduite on entend suivre?

L'hon. M. FOURNIER: Les membres actuels du conseil d'administration sont MM. Harry S. Southam d'Ottawa, président; E. B. Hosmer, de Montréal, et le très honorable Vincent Massey, de Toronto. Le conseil peut compter de trois à cinq membres et nous songeons actuellement à faire deux autres nominations. Quant à la diminution du crédit, elle s'explique par le fait que celui de l'an dernier comprenait \$50,000 pour l'achat d'œuvres d'art. Cette année ce montant est abaissé à \$25,000, mais je crois qu'il y aura un crédit supplémentaire qui portera cette somme à \$50,000. Nous avons ici l'exemple d'un crédit au sujet duquel il est parfois difficile de faire accepter une augmentation. Bien entendu, pendant les années de guerre, ce poste ne prévoyait que les frais d'entretien et la rémunération du personnel, à l'exclusion de tout achat. S'il m'appartenait de décider, je demanderais un plus fort montant, car j'estime que, la guerre terminée, le temps est propice à l'acquisition d'œuvres d'art. Mais c'est toujours la même histoire; quand nous voulons augmenter un crédit, on nous prie d'économiser. Aussi, cette année, la Galerie a-t-elle voulu se contenter de \$25,000. Je ne crois que ce montant suffise et j'espère revenir avec un crédit supplémentaire qui portera cette somme au chiffre primitif. Il ne fait aucun doute que la Galerie nationale accomplit une œuvre remarquable. Le Musée est l'un des lieux que ne manquent pas de visiter ceux qui viennent à Ottawa. Au moment de la discussion sur le projet de loi afférent à la commission du district fédéral, on a même préconisé que